

Maître Jeannie Morel A L'Huissier, la résolution positive des conflits



Jeannie Morel A L'Huissier

Quelle est la définition du métier d'avocate pour Maître Jeannie Morel A L'Huissier, spécialiste en droit du travail et en droit des sociétés ? C'est un mélange de savoir, de savoir-faire et d'humanité !

Pourquoi une double spécialité en droit du travail et en droit des sociétés ? Le droit des sociétés et le droit du travail sont les deux spécialisations qui fondent mon identité et mon

cœur de métier, que je pourrais définir comme "l'art de la coexistence sociale dans l'entreprise". Aujourd'hui plus que jamais, dans un contexte de réforme d'ampleur du code du travail, les employeurs doivent privilégier le dialogue social et la co-construction de la stratégie de l'entreprise en partenariat avec les salariés et leurs représentants, y compris en termes d'actionnariat salarié et de gouvernance d'entreprise.

Comment intervenez-vous auprès de vos clients ? Je m'adapte à mes clients. Je fais du sur-mesure. En fait, la pratique "des deux côtés de la barrière", en conseillant et défendant indistinctement les employeurs et les salariés, enseigne beaucoup sur les équilibres en jeu et me permet une approche plus complète des dossiers, ne serait-ce que par une meilleure anticipation des positions adverses. De plus, le fait de construire de solides argumentations juridiques me confère une compréhension de la relation de travail et du conflit du travail à nulle autre pareille.

Et vous gérez vos dossiers seule. Pourquoi ce choix ? C'est un choix personnel et professionnel : exercer en individuel est la force de

mon indépendance et de mon humanité. Cela évite la surenchère quantitative propre aux plus grands cabinets. C'est aussi la garantie d'apporter, dans une spécialité au cœur de la gestion des ressources humaines, à coût maîtrisé, une expertise à la hauteur des attentes et/ou des besoins de tous les acteurs de l'entreprise : employeurs, salariés, représentants du personnel, syndicats.

Vous êtes donc dans une vraie relation de proximité ? Le droit du travail et le droit des sociétés sont des matières très techniques mais qui touchent à l'humain. Mon expertise ne se limite donc pas au savoir et au savoir-faire et réside aussi dans mon savoir-être. Je n'hésite pas à « aller au contact », et à me déplacer en entreprise. Je n'hésite pas non plus à privilégier la négociation à l'affrontement et le conseil au contentieux, s'il en va de l'intérêt de mon client. La première qualité d'un avocat est d'être accessible !

jmh
a v o c a t

PLUS D'INFOS : Cabinet Jeannie Morel A L'Huissier | Tél. 04 42 53 11 38 | <http://www.morelhuissier-avocat.com/fr>